

Remettre le Québec en marche

Emiliano Arpin-Simonetti

Numéro 791, juillet-août 2017

150^e du Canada : ce qu'on ne fêtera pas

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/85713ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Centre justice et foi

ISSN

0034-3781 (imprimé)

1929-3097 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Arpin-Simonetti, E. (2017). Remettre le Québec en marche. *Relations*, (791), 28–31.

REMETTRE LE QUÉBEC EN MARCHÉ

Devant la pérennisation du statu quo constitutionnel canadien, le Québec doit reprendre l'initiative en renouvelant son projet d'autodétermination de manière radicalement démocratique.

Emiliano Arpin-Simonetti

L'auteur est secrétaire de rédaction de la revue *Relations*

En plus du 150^e anniversaire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 2017 marque les 35 ans de son rapatriement unilatéral, sans l'accord du Québec, par le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau. Ce parallélisme de l'histoire accentue la force d'un constat implacable : 35 ans plus tard, la normalisation de ce que d'aucuns ont appelé le « coup d'État » constitutionnel de 1982 est telle que Trudeau fils peut aujourd'hui affirmer que le Canada est le « premier pays postnational¹ » du monde, sans déclencher d'émeutes.

Drapé dans son bilinguisme et son multiculturalisme officiels, le Canada est devenu, dans les faits, un État qui ne dit son nom et son projet que pudiquement, par l'expression *nation-building*. Les particularismes ethnoculturels sont certes acceptés, voire célébrés, mais seulement dans la mesure où ils n'affichent pas de velléités politiques en prétendant au statut de nation ayant droit à l'égalité et à l'autodétermination sur quelque parcelle de territoire. Rien ne doit venir entraver le déploiement de la souveraineté de l'État canadien qui, telle la main très visible du marché, modèle l'accès au territoire, son aménagement et celui des collectivités qui l'habitent afin de maximiser l'accumulation capitaliste par une minorité, essentiellement concentrée autour de l'axe Toronto-Edmonton.

Qu'il soit nationaliste ou canadianiste, le provincialisme que défendent aujourd'hui les élites politiques québécoises n'offre aucune solution satisfaisante à l'impasse politique actuelle.

Ainsi, dans ce statu quo post-politique et néolibéral que consacre l'ordre constitutionnel de 1982 et que les traités de libre-échange signés par le Canada sont venus cimenter, les principes mêmes du dialogue et de la délibération politiques entre nations égales en droit au sein d'une même communauté politique n'a aucune pertinence. L'opérativité assurée par les tribunaux qui appliquent des lois garantissant les droits individuels et communautaires ainsi que le fonctionnement et le développement du grand marché canadien sur tout le territoire serait un horizon indépassable. Rien ne laisse croire, donc, que la question du statut constitutionnel du Québec, à ce jour jamais réglée, puisse l'être un jour.

Dans ce contexte, comment envisager l'avenir de la nation québécoise, qu'une expérience historique de plus de 400 ans a forgée au nord-est de ce continent et dont l'existence ne saurait être niée ni réduite à sa seule dimension ethnique ? Comment redonner un élan à l'action politique collective ? La question se pose avec d'autant plus d'acuité que le principal projet politique ayant donné corps aux aspirations collectives du peuple québécois ces 50 dernières années – le projet souverainiste tel que porté par le Parti québécois (PQ) –, semble se désagréger de jour en jour.

L'impasse provincialiste

Après avoir cédé aux sirènes de la gouvernance néolibérale et du libre-échange, sans autre projet de société que le déficit zéro et le développement du Québec inc., le PQ a fini par se rabattre sur la défense d'une identité québécoise étroite, réifiée et sans réelle portée politique. Tout se passe donc comme si Pierre Elliott Trudeau avait gagné son pari : non seulement le nationalisme québécois a-t-il été neutralisé par la camisole de force de 1982, mais à force de défaites, il a fini par se modeler à l'image caricaturale que s'en faisait Trudeau, soit celle d'un mouvement obsédé par la survivance de son passé canadien-français.

L'impasse est par ailleurs verrouillée par la consécration du provincialisme que met en œuvre le Parti libéral du Québec (PLQ) depuis les 15 dernières années, en particulier sous la gouverne de Philippe Couillard. Ce dernier fait preuve d'un zèle particulier dans le démantèlement du modèle québécois, poussant l'arrogance et l'élitisme jusqu'à faire du retour du Québec dans le giron constitutionnel canadien son petit projet personnel.

Ainsi, qu'il soit nationaliste ou canadianiste, le provincialisme que défendent aujourd'hui les élites politiques québécoises n'offre aucune solution satisfaisante au cul-de-sac dans lequel se trouve le Québec, situation qui n'est pas étrangère au sentiment de blocage et d'aliénation qui s'exprime de crise sociale en crise politique depuis plusieurs années. Or, si le PQ n'en finit plus de mourir, le projet d'autodétermination de la nation québécoise lui, est loin d'être mort et garde au contraire toute sa pertinence. Dans un contexte où le statu quo constitutionnel traduit dans les faits une marginalisation croissante du Québec et un affaiblissement de sa capacité d'agir (en matière économique, fiscale, écologique et de défense de la langue française, entre autres) et alors que les effets du statu quo néolibéral sont contestés par des pans entiers de la population, le temps est venu de reprendre l'initiative. Une façon d'y arriver



Christian Tiffet, *Présence*, 2017

est de proposer un projet radicalement démocratique permettant au peuple du Québec de relever collectivement, pour lui-même et par lui-même, les défis du XXI^e siècle.

Sur la voie de l'assemblée constituante

Ce projet indépendantiste renouvelé passe par la tenue d'une assemblée constituante prenant de front à la fois la question de l'indépendance et celle du projet de société. Ce chantier démocratique ambitieux viserait à doter le Québec de sa propre constitution au terme d'un exercice de participation citoyenne sans précédent. Issu des secteurs progressistes du mouvement indépendantiste, en particulier de Québec solidaire (QS), ce projet a gagné en intérêt au cours des dernières années au point de s'imposer comme point de convergence possible entre les différents partis souhaitant l'indépendance du Québec. C'est ce qu'a révélé l'ébauche de feuille de route vers l'indépendance des OUI Québec dévoilée en mai dernier². Les négociations entre les différents partis indépendantistes sur cette feuille de route et sur la forme que prendrait l'assemblée constituante se poursuivent. Aussi, sans entrer dans la mécanique d'un tel processus, rappelons

certain grands principes qui doivent le guider si on espère qu'il accouche d'un projet politique d'une légitimité démocratique à toute épreuve, à opposer à un ordre constitutionnel canadien dont on ne saurait dire autant.

D'abord, le grand avantage de cette démarche est de remettre le peuple au cœur du processus politique, dont il est trop souvent exclu. D'une part parce que, dans ce régime hérité de l'Empire britannique, c'est le Parlement –et, ultimement, le représentant de la couronne d'Angleterre– et non le peuple qui détient la souveraineté; d'autre part, parce que nos institutions politiques sont de plus en plus subordonnées aux intérêts de puissants lobbies. La constituante permettrait donc la refonte de nos institutions démocratiques dans une perspective républicaine, en plaçant le bien commun et la délibération publique au centre de la vie politique –au lieu de la gestion technocratique par des experts ou des juges, qui domine actuellement. On peut imaginer que les institutions étatiques seraient alors réformées pour favoriser l'expression populaire et non la restreindre. Il ne s'agit donc pas ici de singer la France ou toute autre république déjà existante, mais bien de se donner le temps et les moyens d'inventer ensemble, de manière inclusive, un cadre institutionnel démocratique qui convienne à la réalité singulière du Québec et aux défis qui lui sont propres.

Par exemple, cette «démocratisation de la démocratie» irait nécessairement de pair avec une décentralisation importante du pouvoir pour le rapprocher des citoyens et des collectivités locales, qui le réclament depuis longtemps. La question du modèle de développement économique à privilégier serait elle aussi au cœur des discussions, de même que son contrôle démocratique et son arrimage au territoire et à l'impératif de la transition écologique. Une constitution québécoise permettrait par ailleurs d'enchâsser les nombreuses lois qui ont déjà une portée constitutionnelle, comme la Charte de la langue française et la Charte des droits et libertés de la personne. Elle permettrait aussi de définir notre régime de laïcité et de vivre-ensemble dans une optique visant à donner un accès égal à l'exercice de la citoyenneté à tous et toutes, quelle que soit leur origine. Enfin, la décolonisation de notre État serait un autre des grands chantiers de la constituante, qui offrirait un cadre pour établir avec les peuples autochtones un régime politique, économique, social et territorial respectant leur égalité en tant que nations et leur droit plein et entier à l'autodétermination.

Bien sûr, on ne saurait présumer de l'issue des délibérations au sein de l'assemblée constituante, qui aurait le plus d'autonomie possible par rapport à l'Assemblée nationale, s'étalerait sur plusieurs mois et tiendrait des consultations publiques dans toutes les régions du Québec pour permettre au plus grand nombre de participer le plus activement possible à l'exercice. Mais toutes les réformes évoquées ici recoupent des enjeux qui ont déjà été largement discutés dans différents forums ou qui ont déjà fait l'objet de politiques publiques partiellement mises en œuvre. Précisons aussi qu'en raison du caractère virtuellement irréfutable de la Constitution canadienne (sa formule d'amendement rendant la chose presque impossible) de même qu'en raison du poids des lobbies (notamment celui de l'industrie des hydrocarbures), il est moins utopique de penser

qu'un petit État comme le Québec pourrait faire mieux en étant indépendant que d'espérer relever ces défis dans le cadre de l'État canadien.

Cette épineuse question de l'indépendance serait par ailleurs tranchée à la fin de tout ce grand processus mobilisateur qu'est la constituante. Un référendum permettrait à la population de se prononcer séparément sur le contenu de la Constitution et sur le statut politique du Québec. Les modalités de cette consultation restent à définir, mais en principe, cette façon de procéder laisserait place à plusieurs options. Entre autres cas de figure, il serait par exemple possible de voter contre la Constitution pour différentes raisons (par exemple pour que certains points soient amendés) tout en votant pour l'indépendance, ou encore de voter pour la Constitution mais contre l'indépendance.

MULTICULTURALISME CANADIEN VS NATIONALISME QUÉBÉCOIS

Diane Lamoureux

L'auteure est professeure associée au Département de science politique de l'Université Laval

Durant les années 1960, la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme (la commission Laurendeau-Dunton) voit se fissurer l'image du Canada que se font les élites des deux groupes à l'origine de la fédération canadienne: loin d'être biculturel, le Canada est en fait multiculturel. Pierre Elliott Trudeau, qui devient premier ministre du Canada en 1968, a comme principal projet de contrer le nationalisme québécois en refondant le Canada, ce qu'il parviendra largement à faire avec le rapatriement de la Constitution canadienne et l'enchâssement de la Charte des droits et libertés à l'intérieur de celle-ci, de même qu'avec la politique de multiculturalisme qui constitue une façon de penser le patriotisme canadien.

Le multiculturalisme canadien

La politique canadienne de multiculturalisme se met en place à une époque où l'immigration était essentiellement d'origine européenne, même s'il y avait aussi des immigrants d'origine asiatique (Japon, Chine) et caribéenne (Jamaïque et Haïti). Son contexte d'adoption est complexe. La commission Laurendeau-Dunton a été créée en 1963 et a rendu son rapport en 1969. L'intitulé même de la commission semble attester la nature binationale du Canada (francophone et anglophone) et confirmer l'exclusion politique des Autochtones. Durant cette période, le nationalisme québécois se structure politiquement; les Autochtones commencent à s'organiser pour exiger leur reconnaissance autrement que comme sujets coloniaux; et les personnes immigrantes d'origine européenne et asiatique

Hormis le cas du rejet complet de la Constitution et de l'indépendance – scénario le moins probable compte tenu des demandes historiques du Québec et de la conscience nationale forte –, toutes les options laissent la porte ouverte à la poursuite de ce processus d'autodétermination que met en branle la démarche constituante. Ayant déjà couché sur papier les grandes lignes d'un projet collectif à réaliser, nous ne serions pas devant l'inconnu en cas de victoire de l'option indépendantiste ni, en cas de défaite, devant le vide et la paralysie



Christian Tiffet, *Patriotisme canadien*, 2017

demandent une reconnaissance formelle de leur existence, se refusant à l'angloconformité. Les principaux résultats de cette commission, outre l'adoption de la Loi sur les langues officielles, allait être la formulation de la politique canadienne du multiculturalisme, en 1971.

Bénéficiant d'un financement étatique important, cette politique vise, au départ, à intégrer les groupes ethniques autres que français et anglais à la définition de la réalité canadienne. Elle poursuit quatre objectifs: aider les groupes culturels à conserver leur identité; les aider à surmonter les obstacles à leur pleine intégration à la société canadienne; promouvoir les échanges entre les groupes; aider les immigrants et immigrantes à acquérir la maîtrise de l'une des langues officielles. La majeure partie des fonds qui lui sont impartis ont cependant été consacrés à l'enseignement des langues et des cultures d'origine ainsi qu'à la lutte contre les discriminations.

En 1982, lors du rapatriement de la Constitution canadienne, la notion de multiculturalisme a été inscrite à l'article 27 de la Charte des droits et libertés. Parallèlement, il se produit une diversification importante de l'immigration qui vient de moins en moins d'Europe et de plus en plus d'Asie, des

qui ont suivi la courte défaite de 1995. Sans oublier que la tâche de matérialiser un tel projet de société pourrait faire réaliser concrètement à la population québécoise les insuffisances du cadre fédéral. Surtout si le régime politique retenu repose sur une conception républicaine du politique et qu'il jouit d'une légitimité démocratique plus forte que la Constitution de 1982, imposée de manière inique et sans aucune forme de consultation.

Il va sans dire, par ailleurs, que même en cas de victoire de l'option indépendantiste, tous les problèmes de la société québécoise ne seront pas réglés pour autant. Une constitution ne prend pas en charge tous les aspects de la vie collective et ne se met pas en œuvre toute seule.

La constituante n'est donc qu'un début. C'est une invitation à plonger à la source du puissant désir de libération qui est au

cœur de notre identité nationale moderne, forgée à travers les luttes menées pendant la Révolution tranquille. Non pas pour répéter l'histoire par pure nostalgie, mais pour faire émerger une nouvelle figure du peuple et refonder notre identité sur des bases nouvelles, décidées ensemble de manière inclusive, afin d'être à la hauteur des changements que nous impose notre époque... et poursuivre de façon renouvelée l'aventure inédite qui est la nôtre en ce bout de continent. 

1. Dans Guy Lawson, « *Trudeau's Canada, Again* », *The New York Times Magazine*, 8 décembre 2015.

2. Voir « Proposition de travail sur une modalité commune d'accession à l'indépendance », [en ligne], OUI Québec, 25 mai 2017.

Caraïbes, d'Amérique latine et un peu d'Afrique. Cela entraîne la formation d'un comité parlementaire sur les minorités visibles, la création d'un ministère du Multiculturalisme et une révision importante de la politique en la matière.

Cette révision aboutit à l'adoption, en 1988, d'une loi sur le multiculturalisme (une première mondiale). Celle-ci cherche à préserver le caractère distinct des cultures, l'égalité entre elles et le droit de chaque personne de s'identifier au patrimoine culturel de son choix. Trois grands programmes officiels en découlent : relation interraciale et compréhension interculturelle ; cultures et langues ancestrales ; participation et appui communautaire. Plus de la moitié des allocations budgétaires ont été affectées au troisième volet. Dès 1993, le ministère a disparu et ces programmes ont été pris en charge par Patrimoine canadien. Les révisions de 1995 et 2010 mettent quant à elles l'accent sur l'intégration à la société canadienne.

Multiculturalisme canadien vs nationalismes

Le multiculturalisme canadien a ainsi évolué d'une version néo-impériale de segmentation de la diversité à une plus grande intégration de celle-ci, mais dans une perspective de développement d'une sorte de patriotisme constitutionnel¹ canadien. Par ailleurs, il a été confronté à une diversification croissante de la provenance de l'immigration qui rendait difficile de la gérer en favorisant le regroupement par origine ethnique. Selon le recensement de 2011, celle-ci provient de 180 des 193 pays que compte l'ONU, 150 langues sont parlées et 200 religions sont présentes au Canada. En outre, la part de la population canadienne née à l'étranger se maintient autour de 20 % depuis les dernières décennies.

Le plus grand problème avec cette vision multiculturelle du Canada, c'est qu'elle ne laisse aucune place à la reconnaissance de nations en son sein, ce que pourrait pourtant permettre une structure politique fédérale. Ceci pose problème non seulement pour la nation québécoise, mais également pour la nation acadienne et pour les diverses nations autochtones. Leur statut de nation n'est pas reconnu en tant que voix distincte au sein des institutions publiques canadiennes, même si leurs situations

sont fort différentes. Au mieux, les nations minoritaires sont reconnues comme des communautés culturelles, au même titre que les Sikhs ou les Doukhobors. Une telle réduction culturaliste, couplée à la négation du caractère politique des nations en question, favorise une certaine forme de folklorisation.

Dans le cas de la nation québécoise, voici comment, grosso modo, se présentent les choses. Puisque celle-ci est majoritaire sur le territoire du Québec et que, depuis l'entente Cullen-Couture de 1978, le gouvernement provincial dispose de certains pouvoirs en ce qui concerne la sélection et les politiques d'intégration des immigrants, la nation québécoise a élaboré son propre modèle de gestion de la diversité culturelle : l'interculturalisme. Au fil des ans (et de la présence de gouvernements antisouverainistes au Québec), celui-ci est devenu de plus en plus proche de ce qu'est le multiculturalisme canadien. Cependant, si on admet volontiers la possibilité pour les États reconnus sur le plan international de développer des politiques de sélection et d'intégration de l'immigration, cela est loin d'aller de soi pour les entités politiques, comme le Québec. C'est probablement un des facteurs qui explique les crises périodiques qui surgissent sur la question de l'intégration des immigrants.

De plus, la « culturalisation » folklorique de la nation québécoise qu'implique la politique canadienne de multiculturalisme favorise le développement d'un nationalisme ethnique plutôt que civique et ouvert à la diversité culturelle, ce qui avait tout de même constitué le trait dominant du mouvement souverainiste jusqu'au référendum de 1995. C'est ce qu'on a pu voir à la commission Bouchard-Taylor ou dans les débats sur la « Charte des valeurs ». Pis encore, on voit se développer des groupes nationalistes ethniques ouvertement racistes, sexistes et homophobes comme La Meute, Atalante, la Fédération des Québécois de souche et autres groupuscules d'extrême-droite.

1. Cette notion a été élaborée par le philosophe allemand Jürgen Habermas pour décrire un idéal de citoyenneté qui ne repose pas sur les origines communes (le modèle de l'État-nation), mais sur l'adhésion partagée à des valeurs et à des institutions.